



Reprise de bail commercial

Par **Chouette83**, le **09/04/2020** à **14:56**

Bonjour,

Je viens vers vous dans le but d'être éclairé dans ma démarche à suivre:

Esthéticienne en auto entreprise je souhaite reprendre le local d'une esthéticienne déjà installée mais qui souhaite délocaliser son fond de commerce (elle est dans le 8eme année de son bail 3-6-9) et souhaite me vendre son droit au bail sans justificatif de la somme demandée !? Suis je obligée de lui payer où je peux m'entretenir directement avec la propriétaire des locaux cordialement merci pour vos réponses